INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

N° de résolution
ou annotation

Règlement no. 536-26 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de permettre du commerce dans la zone REC-3

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Nantes a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 399-12 qui est entré en vigueur le 8 novembre 2012;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure l'usage commercial dans la zone REC-3;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 12 mai 2026;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2026;

ATTENDU QU'une séance de consultation a été tenue le 11 août 2026 et qu'il y a eu 0 participant à cette consultation;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au présent projet de règlement;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 11 août 2026;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents de décréter par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 399-12, tel que modifié par tous ces amendements, est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe 1 du règlement de zonage n° 399-12 est modifiée afin d'inclure au feuillet 5 un « • » dans la colonne REC-3 vis-à-vis la rangée « commerce d'appoint », « autre restauration », « restauration champêtre », et « bar et discothèque » ayant pour but l'attrait touristique.

ARTICLE 3

Adopté à Nantes, ce 8 septembre 2026.

Avis de motion	Le 12 mai 2026
Adoption du premier projet de règlement	Le 14 juillet 2026
Assemblée publique de consultation	Le 11 août 2026
Adoption du deuxième projet de règlement	Le 11 août 2026
Adoption du règlement	Le 8 septembre 2026
Certificat de conformité	Le 27 octobre 2026
Entrée en vigueur	Le 27 octobre 2026

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général Greffier-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution
ou annotation